

**DEPARTEMENT  
DU GARD**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**ARRONDISSEMENT  
D'ALES**

**SEANCE DU 12 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois d'avril à neuf heures, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal au sein de l'hôtel de ville, boulevard du Portalet 30500 Saint-Ambroix, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Pierre DE FARIA, dûment convoqués le six avril deux mille vingt-trois.

**Etaient présents :** Jean-Pierre DE FARIA, Fabrice CHANEL, Frédérique CAZALET, Marc MATHIEU, Claudine BENOIT, Bernard BONNEFOY, Pierre BOFFI, Angela LAVIE, Bruno GIBERT, Catherine CARLIER, Valérie SAINSON, Nathalie LAGRANGE, Céline GROSY, Daniel PIALET, Sylvette MILLET, Brice BRUNEL

**Excusés :** Christelle ROUSSEL a donné procuration à Marc MATHIEU, David MACQ a donné procuration à Daniel PIALET, Philippe MONDEME a donné procuration à Fabrice CHANEL, Patrice DURIF a donné procuration à Catherine CARLIER

**Ne prenant pas part au vote :** Madame BENOIT Claudine,

**Absents :** Christelle JOVOVIC, Paul PERCETTI, Roseline AGGOUN

**Secrétaire de séance :** Angela LAVIE

Date de convocation des élus : 06 avril 2023

Date d'affichage de la convocation à la porte de la mairie : 06 avril 2023

Membres présents lors du conseil : 16

Membres absents : 3

Nombre de votants : 19

**DELIBERATION 2023-41. FONCIER – VENTE PARCELLE CADASTREE SECTION AB  
N°339 – PLACE DE L'ESPLANADE**

Rapporteur : Monsieur Marc MATHIEU

Suite à la délibération n°2022-77 par laquelle le conseil municipal a approuvé le principe de la vente de la parcelle cadastrée section AB N°339 à hauteur de l'avis des domaines Lido : 2021-30227-72419 DS : 6009129 soit 75 000€ HT HD

A ce jour, la solution de transfert des occupants actuels a été trouvée. Ils intégreront le nouveau bâtiment municipal qui sera affecté à la vie associative dit « Le Trente 500 » à compter du 01/04/2023.

Aussi, la vente de la parcelle cadastrée section AB N°339 à Monsieur et Madame CREGUT Daniel au prix convenu au 05/05/2022 de 75 000€ HT HD va pouvoir se concrétiser.

Vu l'avis des commissions Finances, Urbanisme, Affaires Scolaires, Associations-Sports-Fêtes et Cérémonies, Développement Economique, réunies le 5 avril 2023 ;

Madame BENOIT Claudine indique qu'elle ne prendra pas part au vote en raison de ses liens familiaux avec l'acheteur.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité Madame MILLET Sylvette, Monsieur BRUNEL Brice s'abstenant ; Messieurs PIALET et MACQ par procuration votant contre :**

**APPROUVE** la vente du bien sis 12 bis place de l'Esplanade parcelle cadastrée section AB N°339 à hauteur de l'avis des domaines soit 75 000€ HT HD conformément à sa délibération de principe n°2022-77 en date du 09/11/2022 à Monsieur et Madame CREGUT Daniel.

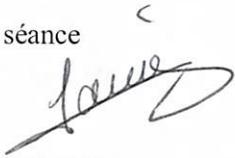
**AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué en la matière à signer à tous les actes nécessaires à cette vente.

*Le présent acte, à supposer qu'il fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès de la commune. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Telerecours Citoyens » accessible par le site internet. [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Accusé de réception en préfecture  
030-213002272-20230412-12042023\_202341-DE  
Reçu le 13/04/2023 Page 1 sur 2

**DIT** que les crédits sont ouverts au Budget communal au compte 775.

Le Secrétaire de séance  
Angéla LAVIE



Le Maire  
Jean-Pierre DE FARIA

Certifié exécutoire, compte tenu : 13 AVR. 2023  
de la transmission en Préfecture le :  
et l'affichage le : 13 AVR. 2023

